Conditions Générales de Vente
JEMA 2027

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par l'association "Institut pour les Savoir-Faire Français" auprès d'acheteurs non professionnels ou professionnels dénommés "Les participants" au sein des présentes CGV.

L'Institut pour les Savoir-Faire Français dénommé l'association au sein des présentes CGV, organise et coordonne les Journées Européennes des Métiers d'Art® (JEMA), sur l'ensemble du territoire national.

Pour s'inscrire aux JEMA, les participants doivent s'acquitter de frais de candidature proposés à la vente à distance (sur le site Journées Européennes des Métiers d'Art - JEMA).

Les présentes CGV précisent notamment les conditions d'achat immédiat, de paiement des droits d'inscriptions.

Les présentes CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions.

Ces CGV sont systématiquement communiquées à tout participant préalablement à l'achat immédiat et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le participant déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant son achat immédiat étant précisé que le paiement emporte leur acceptation.

En effectuant leur commande, les participants déclarent avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente.

Ces Conditions Générales de Vente peuvent faire l'objet de modifications ultérieures, notamment liées à la situation sanitaire et aux annonces du gouvernement.

Article 1 : Conditions Générales

Les frais de candidature seront remboursés en cas d'annulation des Journées Européennes des Métiers d'Art 2027 par l'association.

Les frais de candidature ne seront pas remboursés par l'association en cas de refus de la candidature du participant aux Journées Européennes des Métiers d'Art 2027. Ce refus, comme détaillé dans le règlement des Journées Européennes des Métiers d'Art 2027, découlera du non-respect des modalités de participations et ne devra en aucun cas être justifié par le comité de sélection de l'Institut.

L'association conservera l'intégralité des frais de candidature pour toute annulation du fait du participant.

Il appartient au participant de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

En s'acquittant des frais de candidature aux JEMA 2027, les participants autorisent l'exploitation de leur image. En conséquence, ils ne pourront par la suite reprocher cette exploitation à l'association ni se servir de cette circonstance pour invoquer un quelconque préjudice ouvrant droit à indemnité.

La direction se réserve la possibilité de modifier les horaires et programmes. Les modifications des horaires ou du programme ne peuvent donner lieu à un remboursement.

Article 2 : Tarifs

Les prix des frais de candidature sont indiqués en euro Toutes Taxes Comprises incluant les frais de traitement de la candidature.

Les frais de candidature sont différents selon la nature des participant :

- Les professionnels ouvrant les portes de leur atelier ou manufacture (jusqu'à trois professionnels) : 15€ TTC
- Les manifestations collectives et les portes ouvertes de quatre professionnels et plus : 60€ TTC

- Les établissements de formation : 25€ TTC

Nota Bene : les professionnels ouvrant les portes de leur atelier ou manufacture qui s'acquitteront de 15€ TTC pourront accueillir deux autres professionnels. Au-delà, l'inscription sera considérée comme une manifestation collective et les frais de candidatures réévalués automatiquement à 60€ TTC.

Article 3 : Réservation en ligne

Le mode de paiement immédiat est le paiement par CB (Carte Bancaire).

Le paiement pour le dépôt de la candidature s'effectue en temps réel. Notre serveur vous informe en temps réel.

Lors de votre réservation, la page "mon panier" est un récapitulatif de ce que vous êtes en passe de commander. Cette page ne vous informe que sur la commande en cours. Cette page ne constitue pas une preuve de réservation ferme. La commande n'est définitive qu'une fois le paiement par carte bancaire.

L'association ne peut être tenue responsable des erreurs commises par l'acheteur lors de sa commande (coordonnées, e-mail, n° de carte erroné).

Le paiement par carte bancaire correspond à un achat ferme et définitif dans la mesure où votre paiement est accepté par votre banque. Le système de règlement par carte bancaire est doté d'un protocole de sécurisation qui vous permet d'effectuer vos transactions en toute sécurité.

Vous recevrez un e-mail confirmant le paiement de ces frais de candidature et de l'ouverture de droit d'accès à la plateforme d'inscription aux JEMA 2027. Cet e-mail tient lieu de preuve d'achat. Nous vous invitons donc à consulter votre messagerie électronique, à sauvegarder et à imprimer le mail de confirmation. En cas de non-réception de cet e-mail, vérifiez votre filtre antispam puis écrivez-nous à contact@journeesdesmetiersdart.fr.

Vous recevez directement dans votre boite mail le message confirmant le paiement des frais de candidature. Vous pouvez alors poursuivre votre inscription sur la plateforme d'inscription des JEMA 2027.

Article 4 : Modification ou annulation d'une commande

Le participant ne peut en aucun cas modifier ou annuler lui-même des frais de candidature réglés. Dans ce cas, contactez l'association par e-mail sur l'adresse : contact@journeesdesmetiersdart.fr

Toute annulation d'une inscription doit être notifiée à l'association par e-mail sur l'adresse : contact@journeesdesmetiersdart.fr

L'association conservera l'intégralité des frais de candidature pour toute annulation du fait du participant.

Dans le cas où les JEMA 2027 serait annulées par l'association, le participant sera remboursé de ces frais de candidature.

Article 5 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Ce droit peut être exercé en nous écrivant à l'adresse suivante en indiquant vos nom, prénom et adresse : rgpd@institut-savoirfaire.fr .

Article 6 : Droit applicable

Les présentes conditions de vente sont soumises au droit français.

Article 7 : Règlement des différends

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation des présentes, relève des tribunaux français dans les conditions de droit commun.

En présence d'un conflit avec l'association, outre le recours juridictionnel, le participant peut recourir à une médiation conventionnelle (notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles) ou à tout mode alternatif de règlement des différends.